



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

### DELIBERATION N° DEL089-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 novembre 2021, s'est réuni dans la salle  
du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, G. JACCOUD, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER,  
S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON,  
M. GUIHENEF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Sylvie OSSARD, en date du 9 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 7 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> JANER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> MALVOISIN Lola (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 9 novembre 2021)  
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Mickaël GUIHENEF, en date du 9 novembre 2021)  
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 8 novembre 2021)  
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 10 novembre 2021)

**Absents :**

M<sup>me</sup> TOURRE Anaïs

MESSIEURS FRÉDÉRIC DELFORGES ET TIMOTHÉE JAUSSOIN ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

### OBJET : Dénomination d'une voirie.

**Rapporteur : Sylvie CUSSIGH**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du réaménagement de la place de la République, une voirie a été créée entre la rue des Cottage et la place.

La dénomination de voirie est indispensable pour l'adressage des riverains, l'orientation des usagers et le repérage des interventions des services publics (sécurité, technique,...). Aussi, il convient de dénommer cette nouvelle voie.

Il est proposé la dénomination suivante :

- chemin Rose Valland.

Née le 1<sup>er</sup> novembre 1898, Rose Valland fut attachée de conservation au musée du Jeu de Paume, dédié depuis 1932 aux écoles étrangères contemporaines. Elle participe à la mise en sécurité des œuvres des musées menacées par l'imminence du conflit mondial.

Elle est ensuite, dès novembre 1940, le témoin du pillage organisé par les nazis qui font transiter par son musée, réquisitionné à cet usage, les œuvres dérobées aux familles juives et franc-maçonnées avant de les expédier en Allemagne où elles viennent enrichir les collections du Führer, de Goering ou des musées allemands.

Impuissante à empêcher ce pillage, Rose Valland parvient à se maintenir à son poste durant les quatre années d'occupation, à établir dans des conditions extrêmement périlleuses les listes détaillées des œuvres qu'elle voit défiler dans les salles et à rechercher leur destination en Allemagne.

Ces renseignements, transmis régulièrement à la Direction des musées nationaux, s'avéreront capitaux pour l'établissement d'une stratégie de récupération après-guerre.

À la Libération, Rose Valland devient secrétaire de la Commission de récupération artistique puis, contractant un engagement au sein de la Première armée française, part en Allemagne avec le grade de capitaine. Elle est alors chargée de retrouver, en lien avec les Alliés, les pièces appartenant à des collections françaises et de veiller à leur retour.

On estime à environ 60 000 le nombre d'œuvres d'art rapatriées en France, par la Commission de récupération artistique et les Alliés, grâce à son travail et son dévouement. Elle décède le 18 septembre 1980.

Avec la création de cette nouvelle voie publique, il convient de mettre à jour la longueur des voiries communales qui est nécessaire à la répartition de la dotation globale de fonctionnement.

Par ailleurs, il s'avère que des voies existantes ou aménagées depuis le dernier recensement datant de 2008, comme le chemin du Héron, le chemin du Vieux Tramway, les chemins communaux dans la plaine des Voûtes et plusieurs pistes cycles, n'ont pas été prises en compte.

Le linéaire global des voies communales, calculé graphiquement, est ainsi porté à 28 414 m.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

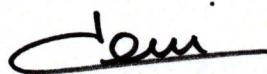
- d'adopter la dénomination de la voirie ci-dessus,
- d'arrêter la longueur des voiries communales à 28 414 m,
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 novembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.